



L'étude à l'école de Profondsart

Chers parents,

Cette année encore, une étude surveillée sera organisée de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis.

Deux ou trois groupes, selon le nombre d'inscription, seront mis en place dans les locaux du bâtiment des primaires.

Les enseignants aideront les enfants à faire leurs devoirs et feront réciter les leçons.

Pour limiter les échanges et les pertes éventuelles d'argent trop fréquents, nous vous invitons à acheter une carte d'étude d'une valeur de **50 euros (= 25 présences)**. La carte à 20 euros ne sera plus vendue.

Le paiement des études se fait anticipativement sous enveloppe nominative avec la somme exacte.

Tout retard de paiement de plus de trois études entraînera une exclusion temporaire de l'étude.

A chaque présence, le responsable de l'étude paraphe une case.

Si toutefois votre enfant devait exceptionnellement se présenter à l'étude, il paierait **2 euros**.

Afin de pouvoir organiser l'étude au plus vite, nous vous prions de compléter le talon ci-dessous et de le remettre par l'intermédiaire de votre enfant pour le **jeudi 07 septembre 2018**.

Les études payées et non-fréquentées seront remboursées fin juin.

L'étude débutera ce lundi 10 septembre 2018.

Elle sera suspendue le jeudi 20 décembre 2018, le jeudi 04 avril 2019 et du lundi 17 au vendredi 28 juin 2019.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, la séance d'étude ne sera pas interrompue une fois commencée. Les parents attendront leur enfant à la grille. **Toute absence à l'étude devra être justifiée préalablement par une note écrite, datée et signée au journal de classe par la simple formule « Pas d'étude ce jour ».**

D'avance, nous vous remercions.

Les responsables de l'étude
Contact : christianledent@profondsart.be

Talon d'inscription à l'étude 2018-2019:

Nom, prénom et classe de l'enfant :

Jours de présence à l'étude : Lundi – Mardi – Jeudi

Toute absence à l'étude devra être justifiée préalablement par une note écrite, datée et signée au journal de classe par la simple formule « Pas d'étude ce jour ».

Que fera mon enfant dès qu'il aura terminé son travail ?

- Il se rendra à la garderie (payante).
- Pour les P3 à P6 uniquement : Il restera à l'étude avec une occupation silencieuse (lecture...) jusque 16h30.
- Il retournera seul à la maison (carte de sortie obligatoire).

J'accepte le présent règlement des études et je joins à ce talon le paiement anticipatif.

Signature :